

PREFECTURE DU DOUBS
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE
L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
SERF - LM/IL - n° 2004-0302.00649

COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS

ARRETE PREFECTORAL PORTANT REGLEMENTATION DES BOISEMENTS ET DES SEMIS D'ESSENCES FORESTIERES

LE PREFET DE LA REGION DE FRANCHE-COMTE
PREFET DU DOUBS

VU les articles L 126-1 et R 126-1 à R126-10-1 du Code Rural relatifs à la réglementation des semis et plantations d'essences forestières ;

VU l'arrêté préfectoral portant réglementation des boisements sur la Commune des HOPITAUX NEUFS en date du 24 mars 1980 ;

VU les propositions formulées par la Commission Communale d'Aménagement Foncier dans sa séance du 10 juin 2002 au vu de l'enquête prévue à l'article R 126-4 du Code Rural ;

VU l'avis de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier en date du 19 juin 2003 ;

VU l'avis du Conseil Général en date du 19 décembre 2003 ;

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture ;

A R R E T E

ARTICLE 1er – L'arrêté préfectoral portant réglementation des boisements sur la Commune des HOPITAUX NEUFS en date du 24 mars 1980 est abrogé.

ARTICLE 2 – Tout projet de semis ou plantations d'essences forestières à l'intérieur du périmètre défini en rose hachuré au plan annexé de la Commune des HOPITAUX NEUFS est interdit.

ARTICLE 3 – En bordure des routes départementales, tout projet de semis ou plantations d'essences forestières, à l'exception des plantations liées à l'aménagement routier, est interdit sur une largeur de 30 mètres à compter du bord de chaussée revêtue.

ARTICLE 4 – La durée de validité des périmètres interdits visés aux articles 1 et 2 du présent arrêté est fixé à 10 ans. A l'issue de cette période de 10 ans, les périmètres d'interdiction seront rattachés aux périmètres réglementés.

ARTICLE 5 – Tout projet de semis ou plantations dans les périmètres définis en jaune au plan annexé de la Commune des HOPITAUX NEUFS devra être soumis à l'autorisation préfectorale ; dans ces périmètres la distance de plantations à respecter par rapport aux fonds agricoles voisins sera fixée, au cas par cas, dans une fourchette de 2 à 12 mètres et par rapport aux fonds forestiers est fixé à 2 mètres.

ARTICLE 6 – Il est rappelé que les périmètres déjà boisés (en vert foncé au plan annexé) ainsi que les parcs et jardins attenants aux habitations (en blanc au plan annexé) ne sont pas concernés par la réglementation des boisements.

ARTICLE 7 – En cas de boisement contraire aux dispositions du présent arrêté, la destruction du boisement irrégulier pourra être ordonnée dans les conditions fixées par l'article R 126-10 du Code Rural.

ARTICLE 8 – MM. le Secrétaire Général de la Préfecture, le Maire des HOPITAUX NEUFS et le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture, affiché en Mairie à l'appui du plan fixant la zone réglementée et fera l'objet d'un avis publié au Journal Officiel et dans un Journal du Département.

BESANCON, le 3 février 2004

LE PREFET,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur Départemental de
l'Agriculture et de la Forêt,
Pour le Directeur Départemental
de l'Agriculture et de Forêt,
Le Chef de Service,

François JANEX

Copie certifiée conforme à l'original,
Le Chef de Service,

François JANEX



**EXTRAIT DES DECISIONS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE
D'AMENAGEMENT FONCIER, SEANCE DU 19 JUIN 2003**

**PROPOSITION DE REGLEMENTATION DES BOISEMENTS DANS
LA COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS**

La Commission Départementale d'Aménagement Foncier prend connaissance :

- du projet de réglementation des boisements réalisé par la Commission Communale d'Aménagement Foncier des HOPITAUX NEUFS et adopté dans sa séance du 10 juin 2002,
- du registre des réclamations déposé lors de l'enquête sur le projet de réglementation des boisements qui a eu lieu du 1^{er} au 18 octobre 2002, ne comportant aucune réclamation,
- des propositions définitives de la Commission Communale d'Aménagement Foncier relatives à la réglementation des boisements, conformes, en l'absence de réclamation et compte tenu de l'avis favorable du Commissaire-Enquêteur, aux propositions arrêtées le 10 juin 2002,
- de l'avis du Commissaire-Enquêteur après enquête sur la réglementation des boisements,
- du projet d'arrêté préfectoral fixant les périmètres à l'intérieur desquels les projets de semis ou plantations d'essences forestières seront interdits ou réglementés sur le territoire des HOPITAUX NEUFS,

La Commission en application de l'article R 126-5 du Code Rural, après en avoir délibéré et en l'absence de toute personne étrangère à la Commission,

- constate qu'aucune observation mettant en cause, le principe de la réglementation des boisements n'a pas été formulée ;
- **APPROUVE** les propositions définitives de la Commission Communale d'Aménagement Foncier des HOPITAUX NEUFS quant au projet de réglementation des boisements de la Commune des HOPITAUX NEUFS ;
- **APPROUVE** le projet d'arrêté préfectoral fixant les périmètres, à l'intérieur desquels les projets de semis ou plantations d'essences forestières seront interdits ou réglementés dans la Commune des HOPITAUX NEUFS.

Pour la Présidente,
La Secrétaire,



Isabelle LLORCA

En ce qui concerne les servitudes administratives ou servitudes légales d'utilité publique, voir : « *Voirie communale* » : « *Voies communales - Riverains : droits, servitudes et obligations* » et « *Chemins ruraux - Riverains : droits, servitudes et obligations* ».

Constructions en limite de propriété

Les distances que doivent respecter les constructions entre elles varient d'une commune à une autre et d'un terrain à l'autre suivant la zone sur laquelle elles sont situées.

En l'absence de règles locales d'urbanisme, la distance à respecter pour édifier un immeuble doit être au moins égale à la moitié de la hauteur du bâtiment sans être inférieure à 3 mètres. Le calcul se fait à partir de la limite séparative.

Ainsi, une construction dont la hauteur est de 7 mètres doit être au moins à 3,5 mètres de la limite séparative. Si elle ne fait que 4 mètres de hauteur, la distance sera obligatoirement de 3 mètres.

Nota. - Tout propriétaire peut, dans le respect des règles locales d'urbanisme et des droits de son voisin (ensoleillement, vue, etc.), choisir de construire en limite séparative (sans règles de distance).

Plantations en limite de propriété : distances et hauteurs

Tout propriétaire peut planter librement ce qu'il veut dans sa propriété. Toutefois, pour éviter les éventuels troubles ou dommages que peuvent causer ses plantations sur la propriété du voisin, les usages et règlements locaux ou, à défaut, la loi imposent des distances à respecter.

En l'absence de prescriptions particulières (règlement ou usage local constant reconnu), il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance de 2 mètres au moins de la ligne séparative des deux propriétés pour les plantations dont la hauteur dépasse 2 mètres, et de 0,50 mètre pour les autres.

 La Cour de cassation retient l'« axe médian » de l'arbre comme référence pour le calcul de la distance entre les arbres et la ligne séparative des propriétés ; si les fonds sont séparés par un chemin public ou d'exploitation, la distance comprend la largeur du chemin. Seule par ailleurs est prise en compte la hauteur effective des plantations et non leur capacité de développement futur ou leur origine (végétaux plantés ou spontanés).

Ces dispositions s'appliquent à tous les fonds privés, qu'ils soient clos ou non, urbains ou ruraux ; elles ne concernent pas les plantations bordant les voies publiques.

Les arbres, arbustes et arbrisseaux de toute espèce peuvent être plantés en espaliers, de chaque côté du mur séparatif, sans que l'on soit tenu d'observer aucune distance, mais ils ne peuvent dépasser la crête du mur. Si le mur n'est pas mitoyen, seul le propriétaire a le droit d'y appuyer ses espaliers.

À moins qu'il n'y ait titre, servitude par destination du père de famille (servitude résultant d'un partage de propriété) ou prescription trentenaire, le voisin peut, sans être tenu de prouver qu'il subit un dommage, exiger que les arbres, arbrisseaux et arbustes plantés à une distance moindre que la distance légale ou d'usage soient, au choix du propriétaire, arrachés ou réduits à la hauteur réglementaire.

Coupe des branches, racines, ronces et brindilles

Toute personne sur la propriété de laquelle avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin peut contraindre celui-ci à les couper. À défaut d'entente, c'est le juge du tribunal d'instance qui le condamnera sous astreinte. Si des racines, ronces ou brindilles avancent sur la propriété du voisin, ce dernier a le droit de les couper lui-même à la limite de la ligne séparative.

Il s'agit là de droits imprescriptibles auxquels on ne peut renoncer que par convention.

Ramassage des fruits

Les fruits développés sur les branches qui surplombent la propriété voisine appartiennent au propriétaire de l'arbre tant qu'ils sont sur cet arbre ; lorsqu'ils sont tombés naturellement, le voisin est en droit de les ramasser. Le propriétaire de l'arbre ne peut en principe en faire la cueillette sur la propriété voisine qu'avec l'accord de ce voisin.

Droits des riverains - Aisances de voirie

- Les riverains des voies communales jouissent de droits d'accès, de jour et de vue, de déversement des eaux, etc., appelés aisances de voirie, qui bénéficient d'une protection juridique spéciale et constituent des charges de voisinage au profit des immeubles riverains.
- La suppression du droit d'accès, qu'elle soit définitive (exhaussement du seuil d'accès à un immeuble d'habitation, par exemple) ou momentanée mais présentant des inconvénients graves et prolongés, ouvre droit pour le riverain à indemnité.
- Tout propriétaire riverain de la voie publique a le droit d'y déverser les eaux pluviales et de source qui s'écoulent naturellement de son fonds. À l'inverse, lorsque les eaux pluviales provenant de la voie communale ruissellent sur les propriétés riveraines, le maire doit prendre toutes mesures visant à assurer l'écoulement des eaux de la chaussée par la création, si nécessaire, de tout ouvrage permettant leur évacuation (fossé, caniveau, buse d'égout).

Servitudes et obligations des riverains

- Les riverains des voies communales sont astreints, en contrepartie de ces droits, à certaines obligations ou servitudes imposées à leurs immeubles dans l'intérêt de la conservation et de l'utilisation de ces voies. Le refus d'entretien de leur propriété constitue une infraction à la conservation du domaine public routier s'il entraîne un empiètement sur le domaine public routier ou s'il est de nature à porter atteinte à l'intégrité de ce dernier et à compromettre la commodité et la sécurité de la circulation.

ÉCOULEMENT DES EAUX

- Une première obligation est liée au déversement des eaux auquel a droit tout propriétaire riverain de la voie publique : l'égout des toits ne pouvant se faire directement sur cette voie, les eaux pluviales doivent être conduites jusqu'au sol par des tuyaux de descente, puis jusqu'au caniveau ou fossé, soit par une gargouille s'il existe un trottoir, soit par un caniveau s'il n'existe qu'un revers. Lorsque le rejet des eaux ménagères n'est pas interdit pour cause de salubrité ou de sécurité publique, les mêmes dispositions doivent être adoptées pour les évacuer.

PLANTATIONS

Il est interdit d'avoir des arbres ou haies en bordure des voies communales à moins de 2 mètres pour les plantations qui dépassent 2 mètres de hauteur et à moins de 0,50 mètre pour les autres ; cette distance est calculée à partir de la limite de la voie publique, toutes dépendances comprises. Toutefois, aucune condition de distance n'est requise pour les plantations en espaliers situées contre un mur de clôture et à l'intérieur de la propriété riveraine.

Lorsque la voie est empruntée par une ligne électrique régulièrement autorisée, aucune plantation d'arbres ne peut être effectuée sur les terrains en bordure de cette voie, ou de cette section de voie, à une distance inférieure à 3 mètres pour les plantations de 7 mètres au plus de hauteur, cette distance étant augmentée d'un mètre jusqu'à 10 mètres au maximum, pour chaque mètre de hauteur de plantation au-dessus de 7 mètres. Le maire peut accorder des dérogations si la situation des lieux ou les mesures prises par le distributeur d'énergie ou le propriétaire rendent impossible la chute d'un arbre sur les ouvrages de la ligne.

ARBRES ET HAIES : ÉLAGAGE ET ABATTAGE

- Afin de préserver la commodité du passage, le maire peut, au titre de ses pouvoirs de police générale, prescrire aux riverains des voies publiques de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété qui menacent de tomber sur ces voies. Lors de ces opérations d'abattage, d'ébranchage, de débitage réalisées sur les propriétés riveraines, le domaine public routier communal ou ses dépendances ne doivent pas être encombrés ni la circulation entravée ou gênée. En règle générale, les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol des voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies et les haies ne doivent faire aucune saillie sur la voie communale (le maire peut toujours limiter à 1 mètre la hauteur des haies vives bordant certaines parties des voies lorsque cette mesure est commandée par la sécurité de la circulation).
- En outre, le maire peut prescrire la suppression des plantations gênantes au titre de la servitude de visibilité prévue par le code de la voirie routière (*voir ci-dessous*).
- Enfin, en vertu du même code, le maire peut punir d'une amende ceux qui auront établi ou laissé croître des arbres ou haies à moins de deux mètres de la limite du domaine public routier.
- En cas de défaillance d'un riverain de la voie publique communale, il n'est pas possible, sauf situation d'urgence (*voir alinéa suivant*), de recourir à l'exécution d'office à ses frais (alors que cela est possible si le défaillant est riverain d'un chemin rural). Dans un tel cas, le maire doit procéder à une mise en demeure, puis si celle-ci reste sans effet, à la saisine du juge pour obtenir une injonction éventuellement assortie d'une astreinte.

En cas de danger grave ou imminent, le maire peut, en vertu de l'article L 2212-4 du CGCT lui donnant pouvoir de prescrire toutes mesures de sûreté exigées par les circonstances, décider l'abattage des plantations privées présentant un danger pour la sécurité publique.

- Nota. - Sont concernées par les dispositions ci-dessus toutes les propriétés riveraines des voies ouvertes à la circulation publique et situées dans l'agglomération, quelle que soit leur domanialité.

SERVITUDES DE VISIBILITÉ

- À proximité de croisements, virages ou points dangereux ou incommodes pour la circulation, ou à proximité du croisement à niveau avec une voie ferrée, les propriétés riveraines ou voisines peuvent être frappées de servitudes visant à assurer une meilleure visibilité.
- Ces servitudes comportent, suivant le cas :
- l'obligation de supprimer les murs de clôture ou de les remplacer par des grilles, de supprimer les plantations gênantes, de ramener et de tenir le terrain et toute superstructure à un niveau au plus égal au niveau fixé par le plan de dégagement ;
 - l'interdiction absolue de bâtir, de placer des clôtures, de remblayer, de planter et de faire des installations quelconques au-dessus du niveau fixé par le plan ;
 - le droit pour la commune de réduire les talus, remblais et tous obstacles naturels, de manière à réaliser des conditions de vue satisfaisantes.
- Un plan de dégagement définit ces servitudes et détermine les terrains sur lesquels elles s'exercent. Soumis à enquête publique effectuée comme en matière de plan d'alignement, le plan est approuvé respectivement par le conseil municipal, le conseil général ou le préfet, selon qu'il concerne une voie communale, une route départementale ou une route nationale. Toute infraction à ce plan constitue une contravention de voirie à la charge du propriétaire du sol ; ce dernier peut, le cas échéant, se retourner contre le tiers auteur des travaux.
- L'établissement de ces servitudes ouvre droit au profit des propriétaires intéressés à une indemnité compensatrice du dommage en résultant. À défaut d'entente amiable, l'indemnité est fixée et payée comme en matière d'expropriation.

DÉBROUSSAILLEMENT

- Dans la mesure où la protection contre les incendies le rend nécessaire, le préfet peut prescrire aux propriétaires riverains des voies ouvertes à la circulation publique de respecter des règles spéciales de gestion forestière dans une bande de 50 mètres de largeur au maximum de part et d'autre de l'emprise de ces voies.
- Lorsque la commune est située dans une zone particulièrement exposée aux incendies (c'est-à-dire où se trouvent des bois classés ou inclus dans les massifs forestiers des régions « Aquitaine », « Corse », « Languedoc-Roussillon », « Midi-Pyrénées », « Poitou-Charentes » et « Provence-Alpes-Côte d'Azur » et des départements de l'Ardèche et de la Drôme), elle doit procéder, à ses propres frais, au débroussaillage et au maintien en l'état débroussaillé des abords des voies communales, dans la traversée desdits bois et massifs forestiers et dans les zones situées à moins de 200 mètres de terrains en nature de bois, forêts, landes, maquis, garrigue, plantations ou reboisements. Les propriétaires riverains ne peuvent s'opposer à ces travaux lorsque ceux-ci sont exécutés dans la limite d'une bande de terrain dont la largeur est fixée par le préfet et qui ne peut excéder 20 mètres de part et d'autre de l'emprise de la voie (cette distance maximum est portée à 50 mètres lorsque la voie est répertoriée comme équipement assurant la prévention des incendies - voir alinéa précédent). Les propriétaires sont avisés par lettre recommandée dix jours avant le commencement des travaux. Ces derniers doivent débiter dans le mois suivant la date indiquée dans l'avis. Dans le mois suivant le débroussaillage, les propriétaires peuvent enlever tout ou partie des produits, la commune restant chargée de faire disparaître le surplus.

SERVITUDES D'ÉCLAIRAGE ET DE SIGNALISATION

- Sur délibération de leur assemblée, les communes, ou les EPCI compétents en matière de voirie ou d'éclairage public peuvent établir sur les propriétés riveraines de la voie publique des supports et ancrages pour l'éclairage public et la signalisation.

Travaux concernés

Les opérations concernées portent sur l'établissement et l'entretien :

- des supports et ancrages pour les appareils d'éclairage public ou de signalisation et, s'il y a lieu, pour les canalisations et les appareillages s'y rapportant. Ils peuvent être placés soit à l'extérieur des murs ou façades donnant sur la voie publique, soit sur les toits et terrasses des bâtiments à la condition qu'on puisse y accéder par l'extérieur, soit sur tous ouvrages ou saillies sur ou sous la voie publique dépendant des immeubles riverains ;
 - des conduits ou supports sur le sol ou sous le sol des propriétés non bâties et non closes.
- Ces opérations ne font pas obstacle au droit du propriétaire, selon le cas, de démolir, réparer, surélever ou de se clore ou de bâtir, à condition toutefois que celui-ci prévienne le maire (ou le président de l'EPCI) un mois avant d'entreprendre ces travaux.

Procédure

-  Préalablement à l'exécution des travaux, les agents de l'administration ne peuvent, pour l'étude du projet, pénétrer dans les propriétés privées qu'en vertu d'un arrêté préfectoral devant être affiché à la mairie au moins dix jours avant et présenté à toute réquisition.
-  L'arrêté du maire (ou du président de l'EPCI) qui détermine les travaux à exécuter est pris sur accord amiable avec les propriétaires ou, à défaut, après enquête publique. Il est notifié aux intéressés, les travaux pouvant commencer trois jours après (si les travaux n'ont pas démarré dans les quinze jours de l'avertissement, celui-ci doit être renouvelé). Toutefois, les travaux d'entretien peuvent débiter dès la notification de l'arrêté ; il en est de même pour les travaux à réaliser en urgence, l'arrêté devant en ce cas être motivé.
-  L'arrêté est périmé de plein droit s'il n'est pas suivi d'un commencement d'exécution dans les six mois de sa date ou dans les trois mois de sa notification.
-  Les indemnités éventuellement dues aux propriétaires sont réglées par le juge judiciaire.
-  *Nota. - Lorsque les travaux entraînent une dépossession définitive, il est fait application, à défaut d'accord amiable, de la procédure d'expropriation.*

haut de page 

COMMUNE

DES

HOPITAUX NEUFS

DOUBS

REGLEMENTATION DES BOISEMENTS

ETAT DE SECTIONS

			COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS		
Stion	N°	LIEUDIT	PROPRIETAIRE	SURFACE	OBSERVATIONS
A	1	LE COMMUNAL DE LA COTE	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.62.41	Hors réglementation
A	2	LE COMMUNAL DE LA COTE	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.49.93	Hors réglementation
A	5	LE COMMUNAL DE LA COTE	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	6.58.00	Hors réglementation
A	6	LE COMMUNAL DE LA COTE	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	3.59.95	Hors réglementation
A	7	LE COMMUNAL DE LA COTE	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	6.39.02	Hors réglementation
A	13	LE COMMUNAL DE LA COTE	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	6.47.00	Hors réglementation
A	14	LE COMMUNAL DE LA COTE	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	6.58.50	Hors réglementation
A	15	LE COMMUNAL DE LA COTE	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	4.01.88	Hors réglementation
A	16	LE COMMUNAL DE LA COTE	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	1.18.32	Hors réglementation
A	17	LE COMMUNAL DE LA COTE	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	1.43.78	Boisement réglementé
A	18	LE COMMUNAL DE LA COTE	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	10.44.90	Boisement réglementé
A	19	LE COMMUNAL DE LA COTE	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	3.43.48	Boisement réglementé
A	20	LE COMMUNAL DE LA COTE	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	1.47.28	Hors réglementation
A	21	LE COMMUNAL DE LA COTE	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	1.04.84	Hors réglementation
A	22	LE COMMUNAL DE LA COTE	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	1.36.30	Hors réglementation
A	23	LE COMMUNAL DE LA COTE	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	1.37.29	Hors réglementation
A	24	LE COMMUNAL DE LA COTE	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	12.26.12	Boisement réglementé
A	25	LE COMMUNAL DE LA COTE	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	1.73.73	Hors réglementation
A	26	PRE PARRAIN	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	2.39.90	Boisement réglementé
A	27	LA VOIGIERE	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	1.12.95	Hors réglementation
A	28	LA VOIGIERE	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	4.49.19	Hors réglementation
A	29	PATURE DES TRONCS SUD	COMMUNE DES HOPITAUX VIEUX	4.59.68	Boisement réglementé
A	30	PATURE DES TRONCS SUD	COMMUNE DES HOPITAUX VIEUX	0.07.85	Boisement réglementé
A	31	PATURE DES TRONCS NORD	COMMUNE DES HOPITAUX VIEUX	2.23.20	Boisement réglementé
A	32	LA CHAMPAGNE	COMMUNE DES HOPITAUX VIEUX	0.00.42	Boisement réglementé
A	33	LA CHAMPAGNE	COMMUNE DES HOPITAUX VIEUX	1.21.75	Boisement réglementé
A	34	LA CHAMPAGNE	COMMUNE DES HOPITAUX VIEUX	4.96.06	Boisement réglementé
A	35	LA CHAMPAGNE	COMMUNE DES HOPITAUX VIEUX	24.36.10	Boisement réglementé

Stion	N°	LIEUDIT	PROPRIETAIRE	SURFACE	OBSERVATIONS
A	36	LA CHAMPAGNE	COMMUNE DES HOPITAUX VIEUX	0.04.37	Boisement réglementé
A	37	LA CHAMPAGNE	COMMUNE DES HOPITAUX VIEUX	28.54.10	Hors réglementation
A	38	LA CHAMPAGNE	ELECTRICITE DE FRANCE ENERGIE EST	0.16.00	Hors réglementation
A	40	LA CHAMPAGNE	M. PAQUETTE PHILIPPE	0.02.52	Boisement réglementé
A	41	LA CHAMPAGNE	M. PAQUETTE DENIS	1.56.20	Hors réglementation
A	42	LA CHAMPAGNE	M. PAQUETTE DENIS	2.04.60	Boisement réglementé
A	44	LA CHAMPAGNE	M. PAQUETTE DENIS	3.06.90	Boisement réglementé
A	45	LA CHAMPAGNE	M. LANQUETIN CLAUDE	2.75.87	Boisement réglementé
A	46	LA CHAMPAGNE	M. LANQUETIN CLAUDE	4.66.15	Boisement réglementé
A	48	LA CHAMPAGNE	M. BAVEREL JEAN	0.02.70	Boisement réglementé
A	49	LA CHAMPAGNE	M. BAVEREL JEAN	10.04.35	Boisement réglementé
A	50	LA CHAMPAGNE	M. BAVEREL JEAN	0.00.65	Boisement réglementé
A	52	BOIS DE LA JOUX	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	9.81.80	Hors réglementation
A	53	BOIS DE LA JOUX	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	9.71.75	Hors réglementation
A	54	PATURE DE LA FIACRE	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	8.36.87	Hors réglementation
A	55	PATURE DE LA FIACRE	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	10.39.32	Hors réglementation
A	56	PATURE DE LA FIACRE	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.03.80	Boisement réglementé
A	57	PATURE DE LA FIACRE	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	28.62.23	11.73.00 réglementé. 16.89.23 hors réglementation
A	58	PATURE DE LA FIACRE	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	8.67.36	Hors réglementation
A	59	PATURE DE LA FIACRE	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	10.68.82	Hors réglementation
A	60	PATURE DE LA RAVETTE	Mme DEFFINIS LOUIS née MORELLET MARIE THERESE	10.48.39	Hors réglementation
A	61	PATURE DE LA RAVETTE	Mme DEFFINIS LOUIS née MORELLET MARIE THERESE	0.97.15	Hors réglementation
A	62	PATURE DE LA RAVETTE	Mme DEFFINIS LOUIS née MORELLET MARIE THERESE	2.47.43	Boisement réglementé
A	63	PATURE DE LA RAVETTE	Mme DEFFINIS LOUIS née MORELLET MARIE THERESE	18.89.35	Hors réglementation
A	64	PATURE DE LA RAVETTE	Mme DEFFINIS LOUIS née MORELLET MARIE THERESE	11.81.98	Boisement réglementé
A	65	GRANGE BALSON	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	5.10.58	Boisement réglementé

Stion	N°	LIEUDIT	PROPRIETAIRE	SURFACE	OBSERVATIONS
A	66	GRANGE BALSON	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	3.10.75	Boisement réglementé
A	67	GRANGE BALSON	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	1.86.85	Boisement réglementé
A	68	GRANGE BALSON	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	2.22.82	41.00 réglementé 1.81.82 hors réglementation
A	69	GRANGE BALSON	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	16.90.45	15.74.45 réglementé 1.16.00 hors réglementation
A	70	GRANGE BALSON	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.02.70	Boisement réglementé
A	71	GRANGE BALSON	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	6.86.45	Boisement réglementé
A	72	COMBAYETTE	M. RATON DOMINIQUE	2.99.58	Hors réglementation
A	73	COMBAYETTE	M. RATON DOMINIQUE	0.55.20	Hors réglementation
A	74	COMBAYETTE	M. RATON DOMINIQUE	0.48.35	Boisement réglementé
A	75	COMBAYETTE	M. VUILLEMIN ALFRED	1.03.55	Hors réglementation
A	76	COMBAYETTE	M. RATON DOMINIQUE	3.69.72	Boisement réglementé
A	77	COMBAYETTE	COMMUNE DE JOUGNE	3.44.00	Hors réglementation
A	80	LES RAVIERES	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.55.42	Hors réglementation
A	82	LA CHAMPAGNE	M. LANQUETIN CLAUDE	2.83.44	Boisement réglementé
A	83	LA CHAMPAGNE	M. BAVEREL JEAN	26.28.44	Boisement réglementé
A	84	LA CHAMPAGNE	M. PAQUETTE PHILIPPE	10.32.63	Hors réglementation
A	85	LA CHAMPAGNE	M. PAQUETTE PHILIPPE	7.04.33	Hors réglementation
A	86	LA CHAMPAGNE	LES COPROPRIETAIRES DU BND A86	1.33.68	Hors réglementation
A	87	LA CHAMPAGNE	M. PAQUETTE PHILIPPE	3.94.43	Boisement réglementé
A	88	LA CHAMPAGNE	LES COPROPRIETAIRES DU BND A86	19.76.66	Boisement réglementé
A	89	LA CHAMPAGNE	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	13.66.94	Hors réglementation
A	90	LA CHAMPAGNE	M. BAVEREL JEAN	5.25.36	Hors réglementation
A	91	LE COMMUNAL DE LA COTE	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.53.68	Hors réglementation
A	92	LE COMMUNAL DE LA COTE	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.87.05	Hors réglementation
A	93	LE COMMUNAL DE LA COTE	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.00.56	Hors réglementation
A	94	LE COMMUNAL DE LA COTE	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.34.00	Hors réglementation
A	95	LE COMMUNAL DE LA COTE	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	4.89.70	Hors réglementation
A	96	LE COMMUNAL DE LA COTE	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.63.74	Hors réglementation
A	97	LE COMMUNAL DE LA COTE	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	5.41.83	Hors réglementation

Stion	N°	LIEUDIT	PROPRIETAIRE	SURFACE	OBSERVATIONS
A	98	LE COMMUNAL DE LA COTE	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.01.17	Hors réglementation
A	99	LE COMMUNAL DE LA COTE	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	5.72.45	Hors réglementation
A	100	LE COMMUNAL DE LA COTE	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.76.49	Hors réglementation
A	101	LE COMMUNAL DE LA COTE	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	4.52.38	Hors réglementation
A	102	LE COMMUNAL DE LA COTE	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.00.82	Hors réglementation
A	103	LE COMMUNAL DE LA COTE	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.05.64	Hors réglementation
A	104	LE COMMUNAL DE LA COTE	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	7.15.26	Hors réglementation
A	105	LE COMMUNAL DE LA COTE	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.30.44	Hors réglementation
A	106	LE COMMUNAL DE LA COTE	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	5.68.64	Hors réglementation
A	107	LES RAVIERES	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.80.97	Hors réglementation
A	108	LES RAVIERES	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	5.00.14	Hors réglementation
A	109	LES RAVIERES	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	1.78.32	Hors réglementation
A	110	LES RAVIERES	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.04.71	Hors réglementation
A	111	LES RAVIERES	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.43.40	Hors réglementation
A	112	LES RAVIERES	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	1.22.10	Hors réglementation
A	113	LES RAVIERES	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.06.90	Hors réglementation
A	114	LES RAVIERES	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.07.08	Hors réglementation
A	115	LES RAVIERES	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	3.80.47	Hors réglementation

Stion	N°	LIEUDIT	PROPRIETAIRE	SURFACE	OBSERVATIONS
AB	2	BAS DU MIROIR	STE DIFFUSION AUTOMOBILE MATERIEL INDUSTRIEL ET AGRICOLE	0.34.15	Hors réglementation
AB	3	BAS DU MIROIR	STE DIFFUSION AUTOMOBILE MATERIEL INDUSTRIEL ET AGRICOLE	0.07.85	Hors réglementation
AB	8	BAS DU MIROIR	M. COTARD VINCENT	0.05.87	Hors réglementation
AB	9	BAS DU MIROIR	M. COTARD VINCENT	0.06.10	Hors réglementation
AB	10	BAS DU MIROIR	M. CRUSSOL HENRI	0.07.10	Hors réglementation
AB	11	BAS DU MIROIR	M. CRUSSOL HENRI	0.05.62	Hors réglementation
AB	12	BAS DU MIROIR	M. CRUSSOL PHILIPPE	0.04.52	Hors réglementation
AB	15	BAS DU MIROIR	M. CRUSSOL GILBERT	0.06.20	Hors réglementation
AB	16	BAS DU MIROIR	Mme ROY ANDRE née BOILLOT RAYMONDE MARGUERITE LOUISE	0.05.79	Hors réglementation
AB	17	CHAMPS MAGNY	M. MAIRE FLORIAN	0.38.90	Hors réglementation
AB	20	CHAMPS MAGNY	M. BONNEFOY BERNARD	0.07.22	Hors réglementation
AB	22	CHAMPS MAGNY	M. GUILLAUME DAVID	0.11.38	Hors réglementation
AB	23	CHAMPS MAGNY	M. FRETEUR PIERRE	0.06.12	Hors réglementation
AB	25	CHAMPS MAGNY	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.00.54	Hors réglementation
AB	26	CHAMPS MAGNY	SNCF DIRECTION FINANCIERE	0.00.84	Hors réglementation
AB	27	CHAMPS MAGNY	SNCF DIRECTION FINANCIERE	0.20.02	Hors réglementation
AB	28	CHAMPS MAGNY	SNCF DIRECTION FINANCIERE	0.04.30	Hors réglementation
AB	30	CHAMPS MAGNY	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.07.48	Hors réglementation
AB	32	VILLAGE NORD	COPROPRIETAIRES DE L IMMEUBLE PERCE NEIGE	0.08.78	Hors réglementation
AB	34	VILLAGE NORD	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.00.06	Hors réglementation
AB	35	VILLAGE NORD	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.24.65	Hors réglementation
AB	36	VILLAGE NORD	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.10.18	Hors réglementation
AB	38	VILLAGE NORD	M. MATTHEY FRANCIS	0.02.40	Hors réglementation
AB	40	VILLAGE NORD	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.02.95	Hors réglementation
AB	47	VILLAGE NORD	COPROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE MIROIR SUD	0.45.00	Hors réglementation

Stion	N°	LIEUDIT	PROPRIETAIRE	SURFACE	OBSERVATIONS
AB	48	VILLAGE NORD	Mme SANCEY RICHARD MAURICE née COMTE ALICE JEANNE	0.04.28	Hors réglementation
AB	49	VILLAGE NORD	Mme SANCEY RICHARD MAURICE née COMTE ALICE JEANNE	0.03.05	Hors réglementation
AB	50	VILLAGE NORD	M. CASAGRANDE RAYMOND	0.04.75	Hors réglementation
AB	51	VILLAGE NORD	M. TONNEL PHILIPPE	0.12.21	Hors réglementation
AB	53	VILLAGE NORD	COPROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE MIROIR SUD	0.03.25	Hors réglementation
AB	59	VILLAGE NORD	M. GUYOT JEAN	0.02.14	Hors réglementation
AB	60	VILLAGE NORD	M. PONCY CONSTANT	0.02.05	Hors réglementation
AB	61	VILLAGE NORD	M. PONCY CONSTANT	0.04.42	Hors réglementation
AB	62	VILLAGE NORD	M. PONCY CONSTANT	0.01.59	Hors réglementation
AB	63	VILLAGE NORD	M. GUYOT JEAN	0.02.35	Hors réglementation
AB	64	VILLAGE NORD	M. GUYOT JEAN	0.01.62	Hors réglementation
AB	65	VILLAGE NORD	M. PONCY CONSTANT	0.01.63	Hors réglementation
AB	66	VILLAGE NORD	M. PONCY CONSTANT	0.01.28	Hors réglementation
AB	67	VILLAGE NORD	M. GUYOT JEAN	0.01.44	Hors réglementation
AB	70	VILLAGE NORD	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.00.68	Hors réglementation
AB	72	VILLAGE NORD	DE L IMMEUBLE AB 72	0.07.30	Hors réglementation
AB	73	VILLAGE NORD	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.02.92	Hors réglementation
AB	75	VILLAGE NORD	COPROPRIETAIRES DE L IMMEUBLE CADASTRE AB 75	0.04.70	Hors réglementation
AB	83	CHAMPS MAGNY	M. ROBBE JOEL	0.01.45	Hors réglementation
AB	86	CHAMPS MAGNY	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.09.50	Hors réglementation
AB	87	BAS DU MIROIR	M. LEVALLOIS DANIEL	0.00.11	Hors réglementation
AB	88	BAS DU MIROIR	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.00.13	Hors réglementation
AB	90	BAS DU MIROIR	M. LEVALLOIS DANIEL	0.04.25	Hors réglementation
AB	95	BAS DU MIROIR	M. ALAIS JACQUES	0.05.59	Hors réglementation
AB	96	BAS DU MIROIR	M. TIEDREZ JEAN	0.04.80	Hors réglementation
AB	99	BAS DU MIROIR	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.03.95	Hors réglementation
AB	100	BAS DU MIROIR	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.05.06	Hors réglementation
AB	103	BAS DU MIROIR	M. TIEDREZ JEAN	0.01.51	Hors réglementation

Stion	N°	LIEUDIT	PROPRIETAIRE	SURFACE	OBSERVATIONS
AB	104	BAS DU MIROIR	M. ALAIS JACQUES	0.00.61	Hors réglementation
AB	105	VILLAGE NORD	LES COPROPRIETAIRES DE AB105	0.17.02	Hors réglementation
AB	106	VILLAGE NORD	COPROPRIETAIRES DE L IMMEUBLE LES CAMPENES	0.26.51	Hors réglementation
AB	110	LE MIROIR	M. CHARBONNIER JEAN-FRANCOIS	0.08.63	Hors réglementation
AB	111	LE MIROIR	M. CASTAGNES JEAN	0.09.06	Hors réglementation
AB	112	LE MIROIR	M. GUINCHAN GEORGES	0.10.63	Hors réglementation
AB	113	LE MIROIR	M. GRILLIER BERNARD	0.07.24	Hors réglementation
AB	114	LE MIROIR	Mme LANOIR SERGE née GRILLIER VERONIQUE MARIE GEORGE	0.06.17	Hors réglementation
AB	115	LE MIROIR	M. ROBILOT BERNARD	0.05.92	Hors réglementation
AB	116	LE MIROIR	M. FRIBOULET CLAUDE	0.07.69	Hors réglementation
AB	117	LE MIROIR	Mlle CHENUIL COLETTE	0.05.22	Hors réglementation
AB	118	LE MIROIR	Mme GUERBERT ANDRE née ROBBE ANDREE EDITH	0.05.64	Hors réglementation
AB	119	LE MIROIR	M. NICOD ANDRE	0.05.56	Hors réglementation
AB	120	LE MIROIR	M. BONIOUR HERVE	0.05.25	Hors réglementation
AB	121	LE MIROIR	M. MILLET NOEL	0.05.73	Hors réglementation
AB	122	LE MIROIR	M. BOUTZEV LUBOMIR	0.06.36	Hors réglementation
AB	123	LE MIROIR	M. DALL OSTO PHILIPPE	0.05.47	Hors réglementation
AB	124	LE MIROIR	Mlle DUC MARIE-HELENE	0.06.16	Hors réglementation
AB	125	LE MIROIR	M. MARTIN JEAN	0.04.40	Hors réglementation
AB	126	LE MIROIR	M. FORTEAUX RENE	0.04.79	Hors réglementation
AB	127	LE MIROIR	M. RENAUX JEAN	0.05.58	Hors réglementation
AB	128	LE MIROIR	M. DEGLARGE JEAN	0.06.78	Hors réglementation
AB	129	LE MIROIR	Mlle RICHEL ANNICK	0.06.38	Hors réglementation
AB	130	LE MIROIR	Mlle TINANT MONIQUE	0.06.00	Hors réglementation
AB	131	LE MIROIR	M. MEURISSE GEORGES	0.05.49	Hors réglementation
AB	132	LE MIROIR	M. BEAUJOUAN BERNARD	0.07.46	Hors réglementation
AB	133	LE MIROIR	M. CAUCHIN JACQUES	0.06.92	Hors réglementation
AB	134	LE MIROIR	M. FEUVRIER ARMAND	0.09.59	Hors réglementation

Stion	N°	LIEUDIT	PROPRIETAIRE	SURFACE	OBSERVATIONS
AB	135	LE MIROIR	M. BAILLY CLAUDE	0.05.95	Hors réglementation
AB	136	LE MIROIR	M. CASSARIN-GRAND RAYMOND	0.05.96	Hors réglementation
AB	137	LE MIROIR	M. RYNER THOMAS	0.06.68	Hors réglementation
AB	138	LE MIROIR	M. TOMOV IVAN	0.08.77	Hors réglementation
AB	139	LE MIROIR	M. GARIN ERIC	0.06.90	Hors réglementation
AB	140	LE MIROIR	Mme ROSSETTI JEAN née PETZOLD EVELYNE MARIE LOUISE	0.06.88	Hors réglementation
AB	143	VILLAGE NORD	ETAT MINISTERE DE L'URBANISME ET DU LOGEMENT	0.00.61	Hors réglementation
AB	145	VILLAGE NORD	M. PAQUETTE DANIEL	0.03.17	Hors réglementation
AB	146	VILLAGE NORD	M. PAQUETTE DANIEL	0.00.25	Hors réglementation
AB	147	VILLAGE NORD	M. OLGIATI CARLO	0.01.63	Hors réglementation
AB	148	VILLAGE NORD	M. OLGIATI CARLO	0.03.56	Hors réglementation
AB	149	VILLAGE NORD	M. PAQUETTE DANIEL	0.01.59	Hors réglementation
AB	150	CHAMPS MAGNY	M. MAIRE ANDRE	0.14.68	Hors réglementation
AB	152	CHAMPS MAGNY	M. ROBBE JOEL	0.00.47	Hors réglementation
AB	153	CHAMPS MAGNY	SNCF DIRECTION FINANCIERE	1.77.50	Hors réglementation
AB	156	CHAMPS MAGNY	M. NARR JEAN	0.09.00	Hors réglementation
AB	157	CHAMPS MAGNY	Mme ROBBE PIERRE née DEVIE REGINE GILBERTE ANDREE	0.08.50	Hors réglementation
AB	158	CHAMPS MAGNY	Mme DREZET ROGER née ROBBE CHANTAL MARIE LOUISE LEONE	0.08.43	Hors réglementation
AB	160	VILLAGE NORD	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.23.64	Hors réglementation
AB	161	VILLAGE NORD	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.00.58	Hors réglementation
AB	162	VILLAGE NORD	LES COPROPRIETAIRES DE B326	0.00.24	Hors réglementation
AB	163	VILLAGE NORD	LES COPROPRIETAIRES DE B326	1.64.40	Hors réglementation
AB	164	VILLAGE NORD	LES COPROPRIETAIRES DE B326	0.03.94	Hors réglementation
AB	165	VILLAGE NORD	LES COPROPRIETAIRES DE B326	0.03.50	Hors réglementation
AB	168	VILLAGE NORD	COPROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE MIROIR SUD	0.00.10	Hors réglementation
AB	175	BAS DU MIROIR	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.00.18	Hors réglementation
AB	176	BAS DU MIROIR	M. MAIRE ROGER	0.05.72	Hors réglementation

Stion	N°	LIEUDIT	PROPRIETAIRE	SURFACE	OBSERVATIONS
AB	182	VILLAGE NORD	M. MATTHEY FRANCIS	0.10.20	Hors réglementation
AB	184	VILLAGE NORD	M. MATTHEY FRANCIS	0.02.22	Hors réglementation
AB	189	BAS DU MIROIR	M. CRUSSOL HENRI	0.00.20	Hors réglementation
AB	190	BAS DU MIROIR	M. CRUSSOL GILBERT	0.00.94	Hors réglementation
AB	191	BAS DU MIROIR	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.02.72	Hors réglementation
AB	192	BAS DU MIROIR	M. CRUSSOL GILBERT	0.00.23	Hors réglementation
AB	193	BAS DU MIROIR	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.03.14	Hors réglementation
AB	194	BAS DU MIROIR	M. CRUSSOL HENRI	0.00.44	Hors réglementation
AB	195	CHAMPS MAGNY	Mme DREZET ROGER née ROBBE CHANTAL MARIE LOUISE LEONE	0.00.49	Hors réglementation
AB	197	CHAMPS MAGNY	Mme DREZET ROGER née ROBBE CHANTAL MARIE LOUISE LEONE	0.00.13	Hors réglementation
AB	200	BAS DU MIROIR	Mme née BERRUYER MARIE CECILE JEANNE DESIREE	0.01.87	Hors réglementation
AB	203	VILLAGE NORD	COPROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE MIROIR SUD	0.07.20	Hors réglementation
AB	205	VILLAGE NORD	COPROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE MIROIR SUD	0.19.74	Hors réglementation
AB	207	VILLAGE NORD	COPROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE MIROIR SUD	0.16.71	Hors réglementation
AB	208	BAS DU MIROIR	M. KISTER ALEXANDRE	0.06.04	Hors réglementation
AB	209	BAS DU MIROIR	M. RAES AGILBERT	0.06.39	Hors réglementation
AB	210	CHAMPS MAGNY	COPROPRIETAIRES DE L IMMEUBLE AB 210	0.01.15	Hors réglementation
AB	214	VILLAGE NORD	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.03.26	Hors réglementation
AB	216	BAS DU MIROIR	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.00.45	Hors réglementation
AB	217	BAS DU MIROIR	SOCIETE D EQUIPEMENT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	0.11.10	Hors réglementation
AB	218	VILLAGE NORD	M. NORMAND FRANCOIS	0.05.65	Hors réglementation
AB	220	VILLAGE NORD	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.02.24	Hors réglementation
AB	222	VILLAGE NORD	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.01.60	Hors réglementation
AB	225	VILLAGE NORD	SARL NATALE FRERES ET MACHADO	0.08.02	Hors réglementation
AB	226	VILLAGE NORD	SARL NATALE FRERES ET MACHADO	0.00.72	Hors réglementation

Stion	N°	LIEUDIT	PROPRIETAIRE	SURFACE	OBSERVATIONS
AB	232	CHAMPS MAGNY	LES COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE AB232	0.02.27	Hors réglementation
AB	233	CHAMPS MAGNY	M. ROBBE HENRY	0.01.34	Hors réglementation
AB	234	VILLAGE NORD	LES COPROPRIETAIRES DE AB234	0.14.75	Hors réglementation
AB	235	VILLAGE NORD	LES COPROPRIETAIRES DE AB235	0.11.60	Hors réglementation
AB	237	CHAMPS MAGNY	LES COPROPRIETAIRES DE AB234	0.64.92	Hors réglementation
AB	238	BAS DU MIROIR	COPROPRIETAIRES DE AB154,AB155,AB201	0.05.83	Hors réglementation
AB	239	VILLAGE NORD	LES COPROPRIETAIRES DE AB239	0.36.22	Hors réglementation
AB	240	VILLAGE NORD	LES COPROPRIETAIRES DE AB240	0.27.99	Hors réglementation
AB	243	VILLAGE NORD	LES COPROPRIETAIRES DE AB236	0.16.70	Hors réglementation

Stion	N°	LIEUDIT	PROPRIETAIRE	SURFACE	OBSERVATIONS
AC	4	VILLAGE SUD	M. CHEVALLEY ANDRE	0.03.98	Hors réglementation
AC	6	VILLAGE SUD	M. PAULIN DENIS	0.04.35	Hors réglementation
AC	8	VILLAGE SUD	LES COPROPRIETAIRES DE L IMMEUBLE AC8	0.03.33	Hors réglementation
AC	9	VILLAGE SUD	M. PINEL PIERRE	0.02.75	Hors réglementation
AC	10	VILLAGE SUD	M. GUYON ANDRE	0.05.08	Hors réglementation
AC	11	VILLAGE SUD	SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE CLEGUY	0.03.02	Hors réglementation
AC	12	VILLAGE SUD	LES COPROPRIETAIRES DE L IMM CADASTRE AC 12	0.02.83	Hors réglementation
AC	13	VILLAGE SUD	M. ODILLE ROGER	0.02.92	Hors réglementation
AC	14	VILLAGE SUD	M. ODILLE ROGER	0.01.27	Hors réglementation
AC	15	VILLAGE SUD	SCI BELMON	0.03.05	Hors réglementation
AC	17	VILLAGE SUD	M. FAIVRE EMILE	0.05.98	Hors réglementation
AC	19	VILLAGE SUD	M. FAIVRE EMILE	0.03.03	Hors réglementation
AC	21	VILLAGE SUD	Mme REGARD ROBERT née MAIRE CLAUDE HELENE MARIE	0.07.82	Hors réglementation
AC	24	VILLAGE SUD	M. GALE PAUL	0.11.17	Hors réglementation
AC	25	VILLAGE SUD	M. GALE PAUL	0.13.33	Hors réglementation
AC	26	VILLAGE SUD	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.04.72	Hors réglementation
AC	28	VILLAGE SUD	LES COPROPRIETAIRES AC28	0.05.22	Hors réglementation
AC	30	VILLAGE SUD	M. PAQUETTE ALBERT	0.06.72	Hors réglementation
AC	34	VILLAGE SUD	M. PAQUETTE DENIS	0.10.80	Hors réglementation
AC	35	VILLAGE SUD	M. PAQUETTE DENIS	0.03.12	Hors réglementation
AC	37	VILLAGE SUD	M. GUYON MAURICE	0.07.82	Hors réglementation
AC	38	VILLAGE SUD	M. VUILLEMIN ALFRED	0.05.17	Hors réglementation
AC	39	VILLAGE SUD	M. VUILLEMIN ALFRED	0.01.20	Hors réglementation
AC	40	VILLAGE SUD	M. VUILLEMIN ALFRED	0.01.15	Hors réglementation
AC	41	VILLAGE SUD	M. VUILLEMIN ALFRED	0.00.50	Hors réglementation
AC	42	VILLAGE SUD	M. VUILLEMIN ALFRED	0.00.13	Hors réglementation
AC	43	VILLAGE SUD	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.00.05	Hors réglementation
AC	44	VILLAGE SUD	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.00.34	Hors réglementation

Stion	N°	LIEUDIT	PROPRIETAIRE	SURFACE	OBSERVATIONS
AC	48	VILLAGE SUD	SCI L2M	0.08.47	Hors réglementation
AC	52	VILLAGE SUD	M. FAIVRE EMILE	0.07.33	Hors réglementation
AC	53	VILLAGE SUD	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.00.59	Hors réglementation
AC	54	VILLAGE SUD	M. FAIVRE EMILE	0.01.10	Hors réglementation
AC	55	VILLAGE SUD	M. FAIVRE EMILE	0.01.92	Hors réglementation
AC	56	VILLAGE SUD	M. BERGER FERNAND	0.05.91	Hors réglementation
AC	60	VILLAGE SUD	Mme POIX EMMANUEL née LACOURARIE MADELEINE	0.06.45	Hors réglementation
AC	64	VILLAGE SUD	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.12.97	Hors réglementation
AC	66	VILLAGE SUD	Mlle DOUILLARD ALEXANDRA	0.00.57	Hors réglementation
AC	67	VILLAGE SUD	M. JEANNIN JEAN-MARIE	0.08.45	Hors réglementation
AC	74	SOUS LA ROCHELLE	SAFC HLM DE FRANCHE COMTE	0.02.90	Hors réglementation
AC	77	SOUS LA ROCHELLE	M. PHEULPIN ERIC	0.09.52	Hors réglementation
AC	78	SOUS LA ROCHELLE	M. MINELLI ATILIO	0.07.61	Hors réglementation
AC	79	SOUS LA ROCHELLE	Mme GUIBE LUCIEN née GUILLAUME NICOLE SUZANNE MARGUERITE	0.05.26	Hors réglementation
AC	80	SOUS LA ROCHELLE	M. GUINCHAN GEORGES	0.00.23	Hors réglementation
AC	82	SOUS LA ROCHELLE	M. GUINCHAN GEORGES	0.04.26	Hors réglementation
AC	83	SOUS LA ROCHELLE	M. BOURGEOIS GILBERT	0.07.93	Hors réglementation
AC	84	SOUS LA ROCHELLE	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.01.85	Hors réglementation
AC	85	SOUS LA ROCHELLE	M. BOURGEOIS GILBERT	0.04.62	Hors réglementation
AC	86	SOUS LA ROCHELLE	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.02.32	Hors réglementation
AC	87	SOUS LA ROCHELLE	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.08.18	Hors réglementation
AC	88	SOUS LA ROCHELLE	M. PETIT HENRI	0.08.42	Hors réglementation
AC	89	CHAMPS DE LA COMBETTE	M. DUBOIS ROGER	0.21.20	Hors réglementation
AC	92	CHAMPS DE LA COMBETTE	M. ROBBE PHILIPPE	0.34.38	Hors réglementation
AC	93	CHAMPS DE LA COMBETTE	M. ROBBE PHILIPPE	0.02.87	Hors réglementation
AC	94	CHAMPS DE LA COMBETTE	M. ROBBE PHILIPPE	0.05.00	Hors réglementation
AC	103	CLOS CAPITAINE	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.16.68	Hors réglementation
AC	104	CLOS CAPITAINE	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS BUREAU DE BIENFAISANCE	0.23.60	Hors réglementation

Stion	N°	LIEUDIT	PROPRIETAIRE	SURFACE	OBSERVATIONS
AC	105	CLOS CAPITAINE	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.00.27	Hors réglementation
AC	106	CLOS CAPITAINE	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.00.92	Hors réglementation
AC	107	CLOS CAPITAINE	Mme PRUDENT GUY née PINAGOT MARIE-FRANCOISE JOSEPHE	0.04.58	Hors réglementation
AC	109	CLOS CAPITAINE	M. PERRIN JEAN-CLAUDE	0.05.78	Hors réglementation
AC	114	CRET PARRIAUX	M. JEANNIN CLAUDE	0.06.37	Hors réglementation
AC	115	CRET PARRIAUX	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.01.90	Hors réglementation
AC	117	CHAMPS DU FOUR	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.08.88	Hors réglementation
AC	118	CHAMPS DU FOUR	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.02.57	Hors réglementation
AC	119	CHAMPS DU FOUR	M. ROBBE PHILIPPE	0.10.28	Hors réglementation
AC	120	CHAMPS DU FOUR	M. ROBBE PHILIPPE	0.12.85	Hors réglementation
AC	122	CHAMPS DU FOUR	SNCF DIRECTION FINANCIERE	0.04.72	Hors réglementation
AC	124	CHAMPS DU FOUR	M. ROBBE PHILIPPE	0.08.78	Hors réglementation
AC	125	CHAMPS DU FOUR	M. ROBBE PHILIPPE	0.09.75	Hors réglementation
AC	126	CHAMPS DU FOUR	M. ROBBE PHILIPPE	0.11.10	Hors réglementation
AC	133	SOUS LA ROCHETTE	M. PERREAU PIERRE	0.05.00	Hors réglementation
AC	134	SOUS LA ROCHETTE	M. FINE EDOUARD	0.05.50	Hors réglementation
AC	136	CLOS CAPITAINE	ETAT MINISTERE DE L'ECONOMIE FINANCES INDUSTRIE	0.08.03	Hors réglementation
AC	139	VILLAGE SUD	M. PAQUETTE ALBERT	0.00.61	Hors réglementation
AC	141	CHAMPS DU FOUR	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.09.61	Hors réglementation
AC	142	CHAMPS DU FOUR	M. ROBBE PHILIPPE	0.01.92	Hors réglementation
AC	145	SOUS LA ROCHETTE	Mlle PETIT NATHALIE	0.07.16	Hors réglementation
AC	146	SOUS LA ROCHETTE	LES COPROPRIETAIRES DE L IMM CADASTRE AC 146	0.07.00	Hors réglementation
AC	147	SOUS LA ROCHETTE	M. DERRAY GEORGES	0.07.00	Hors réglementation
AC	149	VILLAGE SUD	M. BOLE DU CHOMONT JEAN	0.08.20	Hors réglementation
AC	150	VILLAGE SUD	M. BOLE DU CHOMONT JEAN	0.17.30	Hors réglementation
AC	152	CRET PARRIAUX	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.06.46	Hors réglementation
AC	154	VILLAGE SUD	Mme REGARD ROBERT née MAIRE CLAUDE HELENE MARIE	0.00.65	Hors réglementation

Stion	N°	LIEUDIT	PROPRIETAIRE	SURFACE	OBSERVATIONS
AC	156	VILLAGE SUD	Mme REGARD ROBERT née MAIRE CLAUDE HELENE MARIE	0.05.17	Hors réglementation
AC	157	CLOS CAPITAINE	Mme PRUDENT GUY née PINAGOT MARIE-FRANCOISE JOSEPHE	0.00.43	Hors réglementation
AC	161	CHAMPS DE LA COMBETTE	M. GUIGNOT PHILIPPE	0.10.53	Hors réglementation
AC	162	CHAMPS DE LA COMBETTE	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.00.29	Hors réglementation
AC	164	CHAMPS DE LA COMBETTE	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.00.90	Hors réglementation
AC	166	SOUS LA ROCLETTE	M. GUINCHAN GEORGES	0.04.64	Hors réglementation
AC	167	SOUS LA ROCLETTE	M. GUINCHAN GEORGES	0.05.03	Hors réglementation
AC	168	VILLAGE SUD	Mlle BONJOUR MONIQUE	0.14.42	Hors réglementation
AC	170	CHAMPS DU FOUR	SNCF DIRECTION FINANCIERE	0.06.60	Hors réglementation
AC	171	CHAMPS DU FOUR	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.01.55	Hors réglementation
AC	174	CHAMPS DE LA COMBETTE	M. GRIFFON GABRIEL	0.07.23	Hors réglementation
AC	176	CHAMPS DE LA COMBETTE	FRANCE TELECOM	0.01.22	Hors réglementation
AC	178	CHAMPS DE LA COMBETTE	FRANCE TELECOM	0.00.04	Hors réglementation
AC	179	CHAMPS DE LA COMBETTE	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.00.12	Hors réglementation
AC	181	SOUS LA ROCLETTE	M. JEANNIN JEAN-MARIE	0.06.12	Hors réglementation
AC	183	CHAMPS DE LA COMBETTE	M. GRIFFON GABRIEL	0.01.64	Hors réglementation
AC	184	CHAMPS DE LA COMBETTE	M. GASTON DANIEL	0.08.08	Hors réglementation
AC	186	CHAMPS DE LA COMBETTE	Mme JACQUET CHRISTOPHE née VUILLEUMIER CRYSTELLE CLAIRE JACQUELINE	0.10.45	Hors réglementation
AC	187	CHAMPS DE LA COMBETTE	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.05.78	Hors réglementation
AC	189	CHAMPS DE LA COMBETTE	M. DUBOIS ROGER	0.00.74	Hors réglementation
AC	193	SOUS LA ROCLETTE	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.18.13	Hors réglementation
AC	196	VILLAGE SUD	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.00.37	Hors réglementation
AC	197	VILLAGE SUD	Mme POIX EMMANUEL née LACOURARIE MADELEINE	0.01.47	Hors réglementation
AC	199	VILLAGE SUD	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.18.24	Hors réglementation
AC	202	VILLAGE SUD	SNCF DIRECTION FINANCIERE	0.00.11	Hors réglementation
AC	203	CHAMPS DE LA COMBETTE	M. ROBBE PHILIPPE	0.08.84	Hors réglementation
AC	204	CHAMPS DE LA COMBETTE	M. POUTHER ALBERT	0.01.37	Hors réglementation

Stion	N°	LIEUDIT	PROPRIETAIRE	SURFACE	OBSERVATIONS
AC	205	CHAMPS DE LA COMBETTE	M. POUTHIER ALBERT	0.09.63	Hors réglementation
AC	206	CHAMPS DE LA COMBETTE	M. ROBBE PHILIPPE	0.01.37	Hors réglementation
AC	207	VILLAGE SUD	M. DREZET HENRI	0.00.63	Hors réglementation
AC	208	VILLAGE SUD	M. BERGER FERNAND	0.01.19	Hors réglementation
AC	209	VILLAGE SUD	Mme REGARD ROBERT née MAIRE CLAUDE HELENE MARIE	0.01.86	Hors réglementation
AC	210	VILLAGE SUD	Mme POIX EMMANUEL née LACOURARIE MADELEINE	0.00.65	Hors réglementation
AC	211	VILLAGE SUD	M. DREZET HENRI	0.00.70	Hors réglementation
AC	212	VILLAGE SUD	M. BERGER FERNAND	0.00.90	Hors réglementation
AC	213	VILLAGE SUD	Mme REGARD ROBERT née MAIRE CLAUDE HELENE MARIE	0.03.35	Hors réglementation
AC	215	CHAMPS DE LA COMBETTE	M. GUIGNOT PHILIPPE	0.00.75	Hors réglementation
AC	216	CHAMPS DE LA COMBETTE	M. ROBBE LOUIS	0.09.57	Hors réglementation
AC	217	VILLAGE SUD	LES COPROPRIETAIRES DE B326	0.13.04	Hors réglementation
AC	218	VILLAGE SUD	M. FROIDEVAUX JEAN	0.00.36	Hors réglementation
AC	219	VILLAGE SUD	M. FAIVRE EMILE	0.05.89	Hors réglementation
AC	220	CLOS CAPITAINE	COPROPRIETAIRES DE L IMMEUBLE PERCE NEIGE	0.10.05	Hors réglementation
AC	229	CLOS CAPITAINE	M. PERRIN JEAN-CLAUDE	0.00.95	Hors réglementation
AC	232	VILLAGE SUD	M. ABJEAN ERIC	0.04.99	Hors réglementation
AC	233	VILLAGE SUD	M. ABJEAN ERIC	0.03.84	Hors réglementation
AC	234	VILLAGE SUD	M. JEANNIN JEAN-MARIE	0.04.04	Hors réglementation
AC	236	VILLAGE SUD	M. SALVI JOSEPH	0.01.24	Hors réglementation
AC	237	VILLAGE SUD	M. SALVI JOSEPH	0.00.09	Hors réglementation
AC	240	VILLAGE SUD	M. SALVI JOSEPH	0.00.02	Hors réglementation
AC	243	VILLAGE SUD	Mme POIX EMMANUEL née LACOURARIE MADELEINE	0.01.13	Hors réglementation
AC	244	VILLAGE SUD	M. DREZET HENRI	0.01.23	Hors réglementation
AC	245	VILLAGE SUD	M. BERGER FERNAND	0.02.10	Hors réglementation
AC	246	VILLAGE SUD	M. REGARD ROBERT	0.04.93	Hors réglementation
AC	249	VILLAGE SUD	M. VUILLEMIN ALFRED	0.00.08	Hors réglementation

Stion	N°	LIEUDIT	PROPRIETAIRE	SURFACE	OBSERVATIONS
AC	250	VILLAGE SUD	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.02.07	Hors réglementation
AC	251	VILLAGE SUD	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.01.15	Hors réglementation
AC	252	VILLAGE SUD	Mlle DOUILLARD ALEXANDRA	0.03.32	Hors réglementation
AC	253	SOUS LA ROCHETTE	M. JEANNIN JEAN-MARIE	0.01.42	Hors réglementation
AC	254	SOUS LA ROCHETTE	M. FONTAINE HENRI	0.00.95	Hors réglementation
AC	255	SOUS LA ROCHETTE	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.05.45	Hors réglementation
AC	256	SOUS LA ROCHETTE	Mlle DOUILLARD ALEXANDRA	0.01.45	Hors réglementation
AC	257	SOUS LA ROCHETTE	M. JEANNIN JEAN-MARIE	0.04.29	Hors réglementation
AC	258	VILLAGE SUD	M. VUILLEMIN ALFRED	0.02.09	Hors réglementation
AC	259	VILLAGE SUD	Mlle DOUILLARD ALEXANDRA	0.00.90	Hors réglementation
AC	260	VILLAGE SUD	M. JEANNIN JEAN-MARIE	0.00.18	Hors réglementation
AC	278	VILLAGE SUD	STE LE CORTINA	0.02.00	Hors réglementation
AC	280	VILLAGE SUD	DE L IMMEUBLE CADASTRE AC 280	0.02.31	Hors réglementation
AC	281	VILLAGE SUD	M. FROIDEVAUX JEAN	0.01.31	Hors réglementation
AC	282	CHAMPS DE LA COMBETTE	M. GASTON DANIEL	0.01.02	Hors réglementation
AC	283	CHAMPS DE LA COMBETTE	Mme JACQUET CHRISTOPHE née VUILLEUMIER CHRISTELLE CLAIRE JACQUELINE	0.01.83	Hors réglementation
AC	285	CHAMPS DE LA COMBETTE	M. GASTON DANIEL	0.01.00	Hors réglementation
AC	286	CHAMPS DE LA COMBETTE	Mme JACQUET CHRISTOPHE née VUILLEUMIER CHRISTELLE CLAIRE JACQUELINE	0.00.79	Hors réglementation
AC	287	CHAMPS DE LA COMBETTE	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.04.16	Hors réglementation
AC	293	VILLAGE SUD	COPROPRIETAIRES DE L IMMEUBLE CADASTRE AC 293	0.04.18	Hors réglementation
AC	295	VILLAGE SUD	M. VAYER CLAUDE	0.00.59	Hors réglementation
AC	296	VILLAGE SUD	M. VAYER CLAUDE	0.00.10	Hors réglementation
AC	299	VILLAGE SUD	M. JEANNIN JEAN-MARIE	0.00.80	Hors réglementation
AC	300	VILLAGE SUD	M. JEANNIN JEAN-MARIE	0.00.61	Hors réglementation
AC	301	VILLAGE SUD	M. JEANNIN JEAN-MARIE	0.00.09	Hors réglementation
AC	302	VILLAGE SUD	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	1.19.13	Hors réglementation
AC	303	VILLAGE SUD	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.00.65	Hors réglementation

Stion	N°	LIEUDIT	PROPRIETAIRE	SURFACE	OBSERVATIONS
AC	304	VILLAGE SUD	M. JEANNIN JEAN-MARIE	0.05.63	Hors réglementation
AC	305	CLOS CAPITAINE	M. PERRIN JEAN-CLAUDE	0.01.30	Hors réglementation
AC	306	CLOS CAPITAINE	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	1.06.91	Hors réglementation
AC	309	VILLAGE SUD	M. BOLE DU CHOMONT JEAN	0.07.73	Hors réglementation
AC	313	VILLAGE SUD	M. BOLE DU CHOMONT JEAN	0.01.71	Hors réglementation
AC	314	VILLAGE SUD	Mme VANOTTI WALTER née REGARD VERONIQUE SUZANNE ALINE	0.01.20	Hors réglementation
AC	315	VILLAGE SUD	Mme LALLEMENT née REGARD NICOLE HENRIETTE PHILOMENE	0.22.19	Hors réglementation
AC	316	VILLAGE SUD	Mme REGARD ROBERT née MAIRE CLAUDE HELENE MARIE	0.03.64	Hors réglementation
AC	329	CHAMPS DU FOUR	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.00.39	Hors réglementation
AC	330	CHAMPS DU FOUR	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.04.77	Hors réglementation
AC	332	CHAMPS DE LA COMBETTE	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.00.02	Hors réglementation
AC	333	CHAMPS DE LA COMBETTE	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.11.69	Hors réglementation
AC	334	VILLAGE SUD	M. VAYER CLAUDE	0.00.30	Hors réglementation
AC	335	VILLAGE SUD	M. VAYER CLAUDE	0.01.28	Hors réglementation
AC	342	VILLAGE SUD	COPROPRIETAIRES DE L IMMEUBLE LES RANDONNEURS	0.12.50	Hors réglementation
AC	343	SOUS LA ROCHELETTE	M. PERREAU PIERRE	0.01.77	Hors réglementation
AC	344	SOUS LA ROCHELETTE	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.01.16	Hors réglementation
AC	346	SOUS LA ROCHELETTE	M. PERREAU PIERRE	0.00.30	Hors réglementation
AC	347	VILLAGE SUD	Mme ROSSETTI JEAN née PETZOLD EVELYNE MARIE LOUISE	0.12.58	Hors réglementation
AC	348	VILLAGE SUD	M. SALVI JOSEPH	0.09.54	Hors réglementation
AC	350	SOUS LA ROCHELETTE	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.31.27	Hors réglementation
AC	351	CHAMPS DU FOUR	M. BOIREAU XAVIER	0.04.11	Hors réglementation
AC	352	SOUS LA ROCHELETTE	SAFC HLM DE FRANCHE COMTE	0.05.71	Hors réglementation
AC	353	SOUS LA ROCHELETTE	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.03.49	Hors réglementation
AC	354	SOUS LA ROCHELETTE	SAFC HLM DE FRANCHE COMTE	0.02.20	Hors réglementation
AC	355	SOUS LA ROCHELETTE	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.03.85	Hors réglementation
AC	356	SOUS LA ROCHELETTE	SAFC HLM DE FRANCHE COMTE	0.00.73	Hors réglementation

Stion	N°	LIEUDIT	PROPRIETAIRE	SURFACE	OBSERVATIONS
AC	357	SOUS LA ROCHETTE	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.31.89	Hors réglementation
AC	359	CRET PARRIAUX	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.14.63	Hors réglementation
AC	361	CRET PARRIAUX	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.17.14	Hors réglementation
AC	362	VILLAGE SUD	M. GUYON GERARD	0.02.15	Hors réglementation
AC	363	VILLAGE SUD	M. GUYON MAURICE	0.12.08	Hors réglementation
AC	366	CRET PARRIAUX	Mme MERRIEN née BARTHELET REGINE LOUISE	0.03.69	Hors réglementation
AC	367	CRET PARRIAUX	Mme MERRIEN née BARTHELET REGINE LOUISE	0.02.34	Hors réglementation
AC	368	CRET PARRIAUX	Mme JACQUENOUD JEAN née MERRIEN ANNIE ODETTE MARGUERITE	0.00.38	Hors réglementation
AC	369	CRET PARRIAUX	M. MERRIEN MICHEL	0.01.48	Hors réglementation
AC	370	CRET PARRIAUX	Mme JACQUENOUD JEAN née MERRIEN ANNIE ODETTE MARGUERITE	0.00.66	Hors réglementation
AC	371	CRET PARRIAUX	M. MERRIEN MICHEL	0.00.66	Hors réglementation
AC	372	CRET PARRIAUX	M. MERRIEN MICHEL	0.00.46	Hors réglementation
AC	374	VILLAGE SUD	M. PAQUETTE DENIS	0.01.01	Hors réglementation
AC	382	CHAMPS DE LA COMBETTE	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.04.40	Hors réglementation
AC	385	CHAMPS DE LA COMBETTE	SYN DES COPROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE LA COMBETTE	0.00.41	Hors réglementation
AC	388	CHAMPS DE LA COMBETTE	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.03.85	Hors réglementation
AC	389	CHAMPS DE LA COMBETTE	SYN DES COPROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE LA COMBETTE	0.02.80	Hors réglementation
AC	392	CHAMPS DE LA COMBETTE	M. JOURDAIN CLAUDE	0.00.65	Hors réglementation
AC	394	CHAMPS DE LA COMBETTE	M. VANOTTI WALTER	0.09.43	Hors réglementation
AC	395	CHAMPS DE LA COMBETTE	M. CLAIRE JEAN	0.05.09	Hors réglementation
AC	396	CHAMPS DE LA COMBETTE	M. PILLOT MAURICE	0.05.15	Hors réglementation
AC	397	CHAMPS DE LA COMBETTE	Mme MELISSARI MARIO née VIZET CHRISTINE JANINE SUZANNE	0.04.91	Hors réglementation
AC	398	CHAMPS DE LA COMBETTE	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.09.36	Hors réglementation
AC	399	CHAMPS DE LA COMBETTE	M. MAVON PIERRE	0.06.54	Hors réglementation
AC	400	CHAMPS DE LA COMBETTE	M. TOSSERI FABRICE	0.07.17	Hors réglementation
AC	401	CHAMPS DE LA COMBETTE	M. JOURDAIN CLAUDE	0.06.06	Hors réglementation

Stion	N°	LIEUDIT	PROPRIETAIRE	SURFACE	OBSERVATIONS
AC	433	CHAMPS DE LA COMBETTE	ASSOCIATION FONCIERE URBAINE LIBRE LA COMBETTE	0.05.10	Hors réglementation
AC	434	CHAMPS DE LA COMBETTE	ASSOCIATION FONCIERE URBAINE LIBRE LA COMBETTE	0.00.09	Hors réglementation
AC	435	CHAMPS DE LA COMBETTE	SARL MONT D'OR IMMOBILIER	0.00.09	Hors réglementation
AC	436	CHAMPS DE LA COMBETTE	SARL MONT D'OR IMMOBILIER	0.02.34	Hors réglementation
AC	437	CHAMPS DE LA COMBETTE	SARL MONT D'OR IMMOBILIER	0.02.35	Hors réglementation
AC	438	CHAMPS DE LA COMBETTE	SARL MONT D'OR IMMOBILIER	0.01.44	Hors réglementation
AC	439	CHAMPS DE LA COMBETTE	SARL MONT D'OR IMMOBILIER	0.00.58	Hors réglementation
AC	440	CHAMPS DE LA COMBETTE	ASSOCIATION FONCIERE URBAINE LIBRE LA COMBETTE	0.01.57	Hors réglementation
AC	441	CHAMPS DE LA COMBETTE	ASSOCIATION FONCIERE URBAINE LIBRE LA COMBETTE	0.05.01	Hors réglementation
AC	442	CHAMPS DE LA COMBETTE	ASSOCIATION FONCIERE URBAINE LIBRE LA COMBETTE	0.00.23	Hors réglementation
AC	443	CHAMPS DE LA COMBETTE	ASSOCIATION FONCIERE URBAINE LIBRE LA COMBETTE	0.00.07	Hors réglementation
AC	444	CHAMPS DE LA COMBETTE	ASSOCIATION FONCIERE URBAINE LIBRE LA COMBETTE	0.01.53	Hors réglementation
AC	445	CHAMPS DE LA COMBETTE	ASSOCIATION FONCIERE URBAINE LIBRE LA COMBETTE	0.00.27	Hors réglementation
AC	446	CHAMPS DE LA COMBETTE	ASSOCIATION FONCIERE URBAINE LIBRE LA COMBETTE	0.05.99	Hors réglementation
AC	447	CHAMPS DE LA COMBETTE	M. BOUTHIAUX STEPHANE	0.09.31	Hors réglementation
AC	457	VILLAGE SUD	M. CHEVALLEY ANDRE	0.07.70	Hors réglementation

Stion	N°	LIEUDIT	PROPRIETAIRE	SURFACE	OBSERVATIONS
B	15	AUX ANCHAUX	M. CASTELLAN DANIEL	0.25.30	Boisement réglementé
B	16	AUX ANCHAUX	M. CASTELLAN DANIEL	0.20.00	Hors réglementation
B	24	LA ROCHETTE	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	3.99.50	Hors réglementation
B	26	LA ROCHETTE	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.14.00	Hors réglementation
B	29	LA ROCHETTE	Mme PINEAU ALAIN née THINET DANIELLE CHARLOTTE	0.32.50	Boisement réglementé
B	30	LA ROCHETTE	M. PARRIAUX MARCEL	0.37.15	Boisement réglementé
B	31	LA ROCHETTE	M. PARRIAUX MARCEL	0.37.15	Boisement réglementé
B	32	LA ROCHETTE	Mme GRENON RENE née BULLE JEANNE	0.24.80	Boisement réglementé
B	33	LA ROCHETTE	Mme GRENON RENE née BULLE JEANNE	0.60.45	Hors réglementation
B	34	LA ROCHETTE	Mme CHARNAUX PAUL née LIETTA ADELE	0.51.00	Hors réglementation
B	35	LA ROCHETTE	M. LETOUBLON FRANCOIS	1.51.60	Hors réglementation
B	36	LA ROCHETTE	M. MAIRE JACQUES	1.45.55	Hors réglementation
B	37	LA ROCHETTE	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	2.18.00	Hors réglementation
B	39	LA ROCHETTE	M. GRESSET JEAN-PIERRE	0.30.80	Hors réglementation
B	40	LA ROCHETTE	M. GRESSET JEAN-PIERRE	0.10.55	Hors réglementation
B	41	LA ROCHETTE	M. FERREUX BENOIT	0.39.90	Hors réglementation
B	42	LA ROCHETTE	M. ROBBE HENRY	0.67.80	Hors réglementation
B	43	LA ROCHETTE	M. PAQUETTE DENIS	0.44.25	Hors réglementation
B	46	LA ROCHETTE	M. ROBBE MARCEL	1.06.35	Hors réglementation
B	47	LA ROCHETTE	M. ROBBE PAUL	1.23.95	Hors réglementation
B	55	CHAMPS DU RAFOUR	Mme PAQUETTE ANDRE née GRESSET VICTORIA JULIA MARGUERITE	0.20.00	Hors réglementation
B	99	CHAMPS NEUFS	M. ROBBE ANDRE	0.19.55	Boisement réglementé
B	105	CHAMPS NEUFS	Mlle DORNIER DENISE	0.92.60	Hors réglementation
B	106	CHAMPS NEUFS	M. NOURRY PHILIPPE	0.61.60	Hors réglementation
B	140	CHAMPS DU CLOS	ETAT MINISTERE DE L'ECONOMIE FINANCES INDUSTRIE	0.15.95	Hors réglementation
B	141	CHAMPS DU CLOS	ETAT MINISTERE DE L'ECONOMIE FINANCES INDUSTRIE	0.08.15	Hors réglementation
B	142	CHAMPS DU CLOS	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.30.00	Hors réglementation

Stion	N°	LIEUDIT	PROPRIETAIRE	SURFACE	OBSERVATIONS
B	144	CHAMPS DU CLOS	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.05.10	Hors réglementation
B	145	LE MIROIR	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.15.10	Hors réglementation
B	146	LE MIROIR	SNCF DIRECTION FINANCIERE	0.19.80	Hors réglementation
B	155	PRES BOIS DU MIROIR	M. BOLE DU CHOMONT JEAN	0.51.50	Hors réglementation
B	156	PRES BOIS DU MIROIR	M. BOLE DU CHOMONT JEAN	0.19.80	Hors réglementation
B	167	PRES BOIS DU MIROIR	M. BOURGEOIS CLAUDE	0.60.70	Hors réglementation
B	168	PRES BOIS DU MIROIR	M. BOLE DU CHOMONT JEAN	0.65.30	Hors réglementation
B	169	PRES BOIS DU MIROIR	Mme PAQUETTE ALFRED née CANNELLE CONSTANCE DELPHINE OLYMPE LEA	0.65.30	Hors réglementation
B	170	PRES BOIS DU MIROIR	M. MUSY PIERRE	0.16.20	Hors réglementation
B	171	PRES BOIS DU MIROIR	M. PAQUETTE DANIEL	0.08.80	Hors réglementation
B	172	PRES BOIS DU MIROIR	M. GAGELIN SERGE	0.20.40	Hors réglementation
B	174	PRES BOIS DU MIROIR	M. PAQUETTE DENIS	0.19.40	Hors réglementation
B	175	PRES BOIS DU MIROIR	Mme PAQUETTE ALFRED née CANNELLE CONSTANCE DELPHINE OLYMPE LEA	0.06.30	Hors réglementation
B	178	PRES BOIS DU MIROIR	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	1.48.90	Hors réglementation
B	179	PRES BOIS DU MIROIR	Mme CHARNAUX PAUL née LIETTA ADELE	0.63.50	Hors réglementation
B	189	CHAMPS DU MIROIR	COPROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE MIROIR SUD	0.43.00	Boisement réglementé
B	190	CHAMPS DU MIROIR	M. DAVID FRANCOIS	0.19.00	Hors réglementation
B	206	CHAMPS CASSARD	SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LOUIS POIX	0.23.70	Hors réglementation
B	215	CHAMPS DU MIROIR	M. GARDIEN OLIVIER	0.07.28	Hors réglementation
B	216	CHAMPS DU MIROIR	M. GARDIEN OLIVIER	0.05.22	Hors réglementation
B	218	LA ROCHETTE	M. VIEILLE MICHEL	0.06.04	Hors réglementation
B	219	LA ROCHETTE	M. NEE RICHARD	0.06.04	Hors réglementation
B	222	CHAMPS DU CLOS	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.00.88	Hors réglementation
B	227	CHAMPS DU CLOS	ETAT MINISTERE DE L'ECONOMIE FINANCES INDUSTRIE	0.19.10	Hors réglementation
B	228	CHAMPS DU CLOS	ETAT MINISTERE DE L'ECONOMIE FINANCES INDUSTRIE	0.03.02	Hors réglementation
B	229	LA ROCHETTE	Mme ALVERGNAT RAYMOND née PICARD FERDINANDE LOUISETTE ETIENNETTE	0.07.00	Hors réglementation

Stion	N°	LIEUDIT	PROPRIETAIRE	SURFACE	OBSERVATIONS
B	230	LA ROCHETTE	M. MESNIL CLAUDE	0.07.00	Hors réglementation
B	231	LA ROCHETTE	M. MASSON CHARLES	0.07.00	Hors réglementation
B	232	LA ROCHETTE	Mlle ARNOUX EVELYNE	0.07.00	Hors réglementation
B	233	LA ROCHETTE	M. BERNIER ROBERT	0.06.70	Hors réglementation
B	234	LA ROCHETTE	Mlle ROUMIER SOPHIE	0.06.98	Hors réglementation
B	235	LA ROCHETTE	M. HUGUET GILBERT	0.06.98	Hors réglementation
B	236	LA ROCHETTE	M. LABEAUT THIERRY	0.07.15	Hors réglementation
B	237	LA ROCHETTE	M. BAVEREL JACKY	0.07.00	Hors réglementation
B	238	LA ROCHETTE	M. BOURGEOIS CLAUDE	0.07.01	Hors réglementation
B	239	LA ROCHETTE	M. MENTO GIUSEPPE	0.10.35	Hors réglementation
B	240	LA ROCHETTE	M. CONROUX JEAN	0.08.76	Hors réglementation
B	241	LA ROCHETTE	Mlle NIOGRET CORINNE	0.08.06	Hors réglementation
B	242	LA ROCHETTE	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.14.50	Hors réglementation
B	245	LA ROCHETTE	M. TOURNERIE JEAN-PAUL	0.12.40	Hors réglementation
B	248	CHAMPS PIERREUX	M. POIX-DAUDE PIERRE	0.11.24	Hors réglementation
B	251	LA ROCHETTE	DEPARTEMENT DU DOUBS /SERVICE DES PONTS ET CHAUSSEES	0.22.78	Hors réglementation
B	254	LA ROCHETTE	M. TOURNERIE JEAN-PAUL	0.03.12	Hors réglementation
B	258	CHAMPS DU MIROIR	M. REISSER YVES	0.07.50	Hors réglementation
B	259	CHAMPS DU MIROIR	Mme SANCEY RICHARD MAURICE née COMTE ALICE JEANNE	0.03.70	Hors réglementation
B	261	CHAMPS PIERREUX	M. MATTOCKS ANDREW	0.48.93	Hors réglementation
B	266	LA ROCHETTE	FAGIM	0.68.75	Hors réglementation
B	268	LA ROCHETTE	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	1.97.22	Hors réglementation
B	269	LA ROCHETTE	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	2.16.80	Hors réglementation
B	270	LA ROCHETTE	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	1.81.11	Hors réglementation
B	273	LA ROCHETTE	FAGIM	0.19.08	Hors réglementation
B	282	COMBE SOUS LES RAVIERES	M. NEULLAS MICHEL	0.06.20	Hors réglementation
B	283	COMBE SOUS LES RAVIERES	M. FAIVRE-RAMPANT GABRIEL	0.05.83	Hors réglementation
B	293	AUX ANCHAUX	SCI DES ANCHAUX	0.70.84	Hors réglementation
B	309	CHAMPS DE TRAVERS	M. RODRIQUE ANDRE	0.06.15	Hors réglementation

Stion	N°	LIEUDIT	PROPRIETAIRE	SURFACE	OBSERVATIONS
B	310	LA ROCHETTE	M. RODRIQUE ANDRE	0.00.05	Hors réglementation
B	311	CHAMPS DE TRAVERS	M. HUSSON STEPHANE	0.02.05	Hors réglementation
B	312	LA ROCHETTE	M. HUSSON STEPHANE	0.05.08	Hors réglementation
B	313	LA ROCHETTE	SCI LA REPOSERAIE	0.06.23	Hors réglementation
B	314	LA ROCHETTE	M. ORMOND PIERRE	0.05.44	Hors réglementation
B	315	LA ROCHETTE	M. MICHEL JEAN	0.05.34	Hors réglementation
B	316	LA ROCHETTE	M. LECOEUR GILBERT	0.06.00	Hors réglementation
B	317	LA ROCHETTE	Mme née HENJES MARTINE MARIE-PAULE	0.06.01	Hors réglementation
B	318	LA ROCHETTE	M. CORDIER LOUIS	0.07.34	Hors réglementation
B	319	LA ROCHETTE	M. GERMOND JEAN-PIERRE	0.06.27	Hors réglementation
B	320	LA ROCHETTE	M. HANNETON JEAN	0.05.97	Hors réglementation
B	321	LA ROCHETTE	M. PAULIN DENIS	0.06.13	Hors réglementation
B	322	LA ROCHETTE	M. BARBEZ JEAN	0.06.84	Hors réglementation
B	323	LA ROCHETTE	SCI RESIDENCE ANTARES	0.15.34	Hors réglementation
B	324	LA ROCHETTE	SCI RESIDENCE ANTARES	0.01.02	Hors réglementation
B	325	CHAMPS DE TRAVERS	SCI RESIDENCE ANTARES	0.02.87	Hors réglementation
B	326	CHAMPS DU MIROIR	LES COPROPRIETAIRES DE B326	0.02.45	Hors réglementation
B	328	COMBE SOUS LES RAVIERES	M. BASSI EMMANUEL	0.07.00	Hors réglementation
B	329	COMBE SOUS LES RAVIERES	M. GUIPONT RAYMOND	0.06.75	Hors réglementation
B	330	COMBE SOUS LES RAVIERES	M. GUIPONT RAYMOND	0.00.70	Hors réglementation
B	331	COMBE SOUS LES RAVIERES	M. POISSON CHARLES	0.00.08	Hors réglementation
B	332	COMBE SOUS LES RAVIERES	M. POISSON CHARLES	0.07.73	Hors réglementation
B	333	COMBE SOUS LES RAVIERES	M. MONTANDON JEAN	0.09.83	Hors réglementation
B	336	COMBE SOUS LES RAVIERES	M. MONTANDON JEAN	0.02.00	Hors réglementation
B	337	COMBE SOUS LES RAVIERES	ETS GARDAVAUD CLAUDE ET CIE	0.07.02	Hors réglementation
B	339	COMBE SOUS LES RAVIERES	Mme BRIOTET RENE née BISCHOFF ALBANA MARIA THERESIA	0.07.10	Hors réglementation
B	340	COMBE SOUS LES RAVIERES	M. LENTISCO PIERRE	0.09.63	Hors réglementation
B	341	COMBE SOUS LES RAVIERES	M. ROSCOUET GEORGES	0.07.48	Hors réglementation
B	344	LA ROCHETTE	M. BOURGEOIS CLAUDE	0.01.48	Hors réglementation
B	345	LA ROCHETTE	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.09.06	Hors réglementation

Stion	N°	LIEUDIT	PROPRIETAIRE	SURFACE	OBSERVATIONS
B	346	LA ROCHETTE	M. BOURGEOIS CLAUDE	0.00.47	Hors réglementation
B	347	LA ROCHETTE	FAGIM	1.36.34	Hors réglementation
B	348	CHAMPS NEUFS	M. NOURRY PHILIPPE	0.36.07	Hors réglementation
B	350	COMBE SOUS LES RAVIERES	M. NOURRY PHILIPPE	0.04.40	Hors réglementation
B	354	CHAMPS DU MIROIR	COPROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE MIROIR SUD	0.00.50	Boisement réglementé
B	355	CHAMPS DU MIROIR	COPROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE MIROIR SUD	0.21.00	Boisement réglementé
B	356	LA ROCHETTE	Mme DABRIGEON GEORGES née PAQUETTE	0.00.65	Boisement réglementé
B	357	CHAMPS PIERREUX	LES COP DE L IMMEUBLE EDENROC	0.50.93	Hors réglementation
B	358	CHAMPS PIERREUX	M. GUIGNARD ANDRE	0.14.50	Hors réglementation
B	359	CHAMPS DE TRAVERS	LES COPROPRIETAIRES DE L IMMEUBLE B359	0.35.45	Hors réglementation
B	360	CHAMPS DE TRAVERS	M. ROBBE ANDRE	0.24.15	Boisement réglementé
B	361	COMBE SOUS LES RAVIERES	Mme THEURIOT née SAGNIER JEANNE ANGELE	0.00.24	Hors réglementation
B	362	COMBE SOUS LES RAVIERES	M. MONTANDON JEAN	0.07.92	Hors réglementation
B	363	COMBE SOUS LES RAVIERES	M. GARDAUD CLAUDE	0.00.24	Hors réglementation
B	364	COMBE SOUS LES RAVIERES	M. GUILLAUME OLIVIER	0.06.77	Hors réglementation
B	365	LA ROCHETTE	SAFC HLM DE FRANCHE COMTE	0.16.46	Hors réglementation
B	366	LA ROCHETTE	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.45.94	Hors réglementation
B	367	COMBE SOUS LES RAVIERES	M. DONNE GERARD	0.07.78	Hors réglementation
B	369	LE MIROIR	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	5.68.34	Hors réglementation
B	371	LE MIROIR	M. BOUDIN BERNARD	0.07.26	Hors réglementation
B	372	LE MIROIR	M. COLETTE CHRISTOPHE	0.07.18	Hors réglementation
B	373	LE MIROIR	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.00.50	Hors réglementation
B	374	LE MIROIR	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.04.14	Hors réglementation
B	377	LE MIROIR	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.00.13	Hors réglementation
B	378	LE MIROIR	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.09.81	Hors réglementation
B	381	LE MIROIR	M. HOULARD DANIEL	0.06.36	Hors réglementation
B	382	LE MIROIR	M. VIOLETTE JACQUES	0.06.40	Hors réglementation

Stion	N°	LIEUDIT	PROPRIETAIRE	SURFACE	OBSERVATIONS
B	423	LE MIROIR	SOCIETE D EQUIPEMENT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	0.06.90	Hors réglementation
B	424	LE MIROIR	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.86.74	Boisement réglementé
B	425	LA ROCLETTE	FAGIM	0.57.21	Hors réglementation
B	426	LA ROCLETTE	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.46.39	Hors réglementation
B	427	LA ROCLETTE	FAGIM	0.28.79	Hors réglementation
B	428	LA ROCLETTE	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.66.28	Hors réglementation
B	429	LE MIROIR	M. NETO LEAL JOSE	0.05.71	Hors réglementation
B	430	LE MIROIR	LES COPROPRIETAIRES DE B326	0.01.91	Hors réglementation
B	431	LE MIROIR	M. NOIROT DANIEL	0.00.03	Hors réglementation
B	432	LE MIROIR	M. NOIROT DANIEL	0.05.93	Hors réglementation
B	435	CHAMPS PIERREUX	M. STENTZ DIDIER	0.07.49	Hors réglementation
B	436	CHAMPS PIERREUX	M. STENTZ DIDIER	0.07.54	Hors réglementation
B	437	CHAMPS PIERREUX	M. POIX-DAUDE PIERRE	0.15.23	Hors réglementation
B	441	AUX ANCHAUX	M. PAQUETTE DENIS	0.07.46	Hors réglementation
B	442	AUX ANCHAUX	M. PAQUETTE DENIS	0.43.54	Hors réglementation
B	445	AUX ANCHAUX	SCI DES ANCHAUX	0.06.21	Hors réglementation
B	446	AUX ANCHAUX	M. PAQUETTE DENIS	0.89.79	Hors réglementation
B	451	PRES BOIS DU MIROIR	M. BOLE DU CHOMONT JEAN	0.40.40	Hors réglementation
B	453	CHAMPS DU MIROIR	M. MAIRE FLORIAN	0.38.10	Boisement réglementé

Stion	N°	LIEUDIT	PROPRIETAIRE	SURFACE	OBSERVATIONS
Stion	N°	LIEUDIT	PROPRIETAIRE	SURFACE	OBSERVATIONS
ZA	1	LES CHAMPS DU MIROIR	Mme STANDAERT J-M née HERBOSCH Marthe Marie Antoinette Jeanne	0.14.61	Boisement réglementé
ZA	2	LES CHAMPS DU MIROIR	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.12.50	Boisement réglementé
ZA	3	LES CHAMPS DU MIROIR	M. PAQUETTE Denis	1.79.29	11a48.59 boisement réglementé 30a70 hors réglementation
ZA	4	LES CHAMPS DU MIROIR	M. BOLE DU CHOMONT Léon	0.50.06	Hors réglementation
ZA	5	LES CHAMPS DU MIROIR	M. BOLE DU CHOMONT Jean	0.86.37	Boisement réglementé
ZA	6	LES CHAMPS DU MIROIR	M. BOLE DU CHOMONT Jean	1.67.91	69a51 boisement réglementé 98a40 hors réglementation
ZA	7	LES CHAMPS DU MIROIR	M. PAQUETTE Michel	4.61.86	4ha56.32 boisement réglementé 5a54 hors réglementation
ZA	8	LES CHAMPS DU MIROIR	M. MAIRE René	0.78.20	Boisement réglementé
ZA	9	LES CHAMPS DU MIROIR	Mme MAIRE Paul née PAQUETTE Emilie Berthe Louise	1.08.60	Boisement réglementé
ZA	10	LES CHAMPS DU MIROIR	ASSOCIATION FONCIERE	0.13.41	Boisement réglementé
ZA	11	LES CHAMPS DU MIROIR	M. BOURDIN Dominique	1.31.05	Boisement réglementé
ZA	12	LES CHAMPS DU MIROIR	M. PAQUETTE Denis	0.75.51	Boisement réglementé
ZA	13	LES CHAMPS DU MIROIR	M. PAQUETTE Denis	0.45.87	Boisement réglementé
ZA	14	LES CHAMPS DU MIROIR	Mme POIX-DAUDE Robert née PAQUETTE Monique Camille Aline	3.33.76	2ha57.16 boisement réglementé 76a60 boisement interdit
ZA	15	LES CHAMPS DU MIROIR	Mme POIX-DAUDE Robert née PAQUETTE Monique Camille Aline	1.09.25	Boisement réglementé
ZA	16	LES CHAMPS DU MIROIR	ASSOCIATION FONCIERE	0.18.97	Hors réglementation
ZA	17	LES CHAMPS DU MIROIR	ASSOCIATION FONCIERE	0.26.05	Hors réglementation
ZA	18	LES CHAMPS CASSARD	M. CANNELLE Eugène	1.71.95	Boisement réglementé
ZA	19	LES CHAMPS CASSARD	M. PAQUETTE Maurice	2.29.28	Boisement réglementé
ZA	20	LES CHAMPS CASSARD	ASSOCIATION FONCIERE	1.21.78	Hors réglementation
ZA	21	LES CHAMPS CASSARD	M. NOURRY Philippe	2.78.69	2ha07.99 boisement réglementé 70a70 boisement interdit
ZA	22	LES CHAMPS CASSARD	Mme POIX-DAUDE Robert née PAQUETTE Monique Camille Aline	0.32.38	26a48 boisement réglementé 5a90 boisement interdit
ZA	23	CHAMPS REVETS	M. PAQUETTE Didier	0.72.88	Boisement réglementé

Stion	N°	LIEUDIT	PROPRIETAIRE	SURFACE	OBSERVATIONS
ZA	24	CHAMPS REVETS	M. PAQUETTE Michel	1.37.65	Boisement règlementé
ZA	25	CHAMPS REVETS	M. CHEVALLEY André	0.68.94	Boisement règlementé
ZA	26	CHAMPS REVETS	M. PAQUETTE Denis	0.83.35	Boisement règlementé
ZA	27	CHAMPS REVETS	M. GALE Paul	0.02.02	Boisement règlementé
ZA	28	CHAMPS REVETS	M. PAQUETTE Denis	1.46.04	Boisement règlementé

Stion	N°	LIEUDIT	PROPRIETAIRE	SURFACE	OBSERVATIONS
ZB	1	CHAMPS DES MOUILLES	COMMUNE DE METABIEF	0.00.21	Boisement réglementé
ZB	2	CHAMPS DES MOUILLES	Mme WITTMANN Jean née CUINET Danielle Flavie Henriette	0.37.26	Hors réglementation
ZB	3	CHAMPS DES MOUILLES	M. ROBBE Marcel	0.62.65	Hors réglementation
ZB	4	CHAMPS DES MOUILLES	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.13.92	Hors réglementation
ZB	5	CHAMPS DES MOUILLES	Mlle DORNIER Denise	0.74.51	Boisement réglementé
ZB	6	CHAMPS DES MOUILLES	M. PAQUETTE Denis	0.45.19	Hors réglementation
ZB	7	CHAMPS DES MOUILLES	M. MAIRE René	0.60.07	Hors réglementation
ZB	8	CHAMPS DES MOUILLES	M. GRESARD Christian	0.10.04	Boisement réglementé
ZB	9	CHAMPS DES MOUILLES	POIX-DAUDE Maurice	0.26.90	Boisement réglementé
ZB	10	CHAMPS DES MOUILLES	M. FERREUX Just	0.39.63	Boisement réglementé
ZB	11	CHAMPS DES MOUILLES	M. PAQUETTE Albert	4.14.38	3ha96,68 boisement réglementé 17a70 hors réglementation
ZB	12	CHAMPS DES MOUILLES	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	1.82.36	Boisement réglementé
ZB	13	CHAMPS DES MOUILLES	M. REGARD Laurent	3.54.40	Boisement réglementé
ZB	14	CHAMPS DES MOUILLES	M. ROBBE Henry	0.10.54	Hors réglementation
ZB	15	CHAMPS DES MOUILLES	Mme GUIRAUD Jean-François née MICHAUD Françoise Louise Rolande	0.49.19	Boisement réglementé
ZB	16	CHAMPS DES MOUILLES	Mme RATON André née DESCHAMPS Yvonne Anne Marie Micheline Adèle	0.55.57	Boisement réglementé
ZB	17	CHAMPS DES MOUILLES	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.01.43	Boisement réglementé
ZB	18	SOUS LES RAVIERES	EARL DES RAVIERES	1.11.62	Boisement réglementé
ZB	19	SOUS LES RAVIERES	ASSOCIATION COMBES SOUS RAVIERES	0.00.81	Boisement réglementé
ZB	20	SOUS LES RAVIERES	M. PAQUETTE Florent	1.06.39	Boisement réglementé
ZB	21	SOUS LES RAVIERES	M. PAQUETTE Denis	0.36.02	Boisement réglementé
ZB	22	SOUS LES RAVIERES	M. PAQUETTE Denis	0.51.51	Boisement réglementé
ZB	23	SOUS LES RAVIERES	SCI DES ANCHAUX	0.27.41	Boisement réglementé
ZB	24	SOUS LES RAVIERES	ASSOCIATION FONCIERE	1.22.92	Hors réglementation
ZB	25	LES ANCHAUX	SCI DES ANCHAUX	0.15.78	Hors réglementation
ZB	26	LES ANCHAUX	ASSOCIATION FONCIERE	1.18.11	Hors réglementation

Stion	N°	LIEUDIT	PROPRIETAIRE	SURFACE	OBSERVATIONS
ZB	27	LES ANCHAUX	COMMUNE DE JOUGNE	0.58.72	20a95 boisement réglementé 37a77 hors réglementation
ZB	28	LE RAFOUR	M. PAQUETTE Denis	1.36.40	Boisement réglementé
ZB	29	LE RAFOUR	COMMUNE DES HOPITAUX NEUFS	0.07.51	Hors réglementation
ZB	30	LE RAFOUR	Mme POIX-DAUDE Robert née PAQUETTE Monique Camille Aline	0.39.06	Hors réglementation
ZB	31	LE RAFOUR	M. PAQUETTE Florent	2.64.61	2ha07.81 boisement réglementé 56a80 hors réglementation
ZB	32	LE RAFOUR	M. ROBBE Marcel	0.09.60	Boisement réglementé
ZB	33	LE RAFOUR	M. ROBBE Marcel	0.03.58	Hors réglementation
ZB	34	LE RAFOUR	M. PAQUETTE Denis	0.29.40	Boisement réglementé
ZB	35	LE RAFOUR	M. PAQUETTE Florent	0.99.71	85a51 boisement réglementé 14a20 hors réglementation
ZB	36	LE RAFOUR	Mme FAURE Jean née MARANDIN Suzanne Emma Maria	0.77.60	66a00 boisement réglementé 11a60 hors réglementation
ZB	37	LE RAFOUR	ASSOCIATION FONCIERE	0.02.66	Boisement réglementé
ZB	38	LE RAFOUR	M. PAQUETTE Michel	1.04.80	Hors réglementation
ZB	39	CHAMPS TRAVERS	M. PAQUETTE Denis	5.30.31	4ha61.44 boisement réglementé 68a87hors réglementation
ZB	40	CHAMPS TRAVERS	Mme POIX-DAUDE Robert née PAQUETTE Monique Camille Aline	1.19.79	94a49 boisement réglementé 25a30 hors réglementation
ZB	41	CHAMPS TRAVERS	M. ROBBE Henry	1.23.24	Hors réglementation
ZB	42	CHAMPS DU POUYET	M. MAIRE René	0.17.75	Hors réglementation
ZB	43	CHAMPS DU POUYET	Mme POIX-DAUDE Robert née PAQUETTE Monique Camille Aline	0.16.41	Hors réglementation
ZB	44	CHAMPS DU POUYET	M. PAQUETTE Denis	0.40.28	23a10 boisement réglementé 17a18 hors réglementation
ZB	45	CHAMPS DU POUYET	Mlle DORNIER Denise	3.06.95	Boisement réglementé
ZB	46	SOUS LES RAVIERES	LA MAISON DE LA GENDARMERIE	0.41.70	Hors réglementation

RECAPITULATIF

SURFACE TOTALE BOISEE (hors réglementation) : 317 ha 95

SURFACE TOTALE BOISEMENT REGLEMENTE : 267 ha 44

SURFACE TOTALE BOISEMENT INTERDIT : 1 ha 53